

MADIÈRE **infos**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°25 - Octobre 2016

ÉDITORIAL

Pour cette rentrée de septembre 2016, nous retrouvons les sujets d'actualités que nous connaissons depuis quelques années et qui seront certainement présents encore pour les années à venir. Ceux-ci constituent les principales préoccupations de l'ensemble des citoyens : **la situation économique, l'emploi, le pouvoir d'achat, la sécurité des biens et surtout des personnes**, ainsi que la délinquance au quotidien et des actes de barbarie souvent imprévisibles mais toujours dramatiques, dont les origines se trouvent dans les guerres religieuses des pays du proche et moyen orient, notamment en SYRIE, qui contribuent à instaurer et maintenir un climat général de méfiance et de crispation. Mais un autre sujet vient alimenter de plus en plus les discussions et qui va durer jusqu'en mai 2017, relayé avec force par les médias, provoquant par moment une certaine saturation : **les différentes élections à venir**. En premier lieu, les élections présidentielles aux ETATS-UNIS, au mois de novembre, dont la qualité des débats que l'on nous montre depuis quelques mois, sont souvent d'une médiocrité affligeante due à un populisme malsain et dangereux, et donc, bien loin des préoccupations d'une

grande majorité du peuple américain. En France également, plusieurs partis politiques organisent des primaires pour choisir leur candidat en vue des élections présidentielles de 2017 qui auront lieu les 23 avril et 7 mai. Six mois nous séparent de cette échéance, durant laquelle les interventions télévisées de discours « politiciens », nous abreuvant de promesses souvent non tenues, seront légions. Pendant ce temps, les problèmes sont toujours présents et les citoyens de plus en plus lassés par la politique « politicienne » ne voient pas d'amélioration concrète pour leur vie au quotidien. Il serait temps de revenir à la vraie politique, celle de l'intérêt général, et de reléguer au second plan la politique « politicienne ». Un littéraire avisé avait donné, à juste titre, sa définition sur la différence entre un homme politique et un politicien, en déclarant : « **Un homme politique travaille pour la future génération, un politicien travaille pour sa future réélection** ».

Jean DEJEAN



CONSEIL MUNICIPAL

TRAVAUX :

- **Cimetière : le projet d'agrandissement** du cimetière va passer dans la phase « *concrétisation* ». Le **Conseil Municipal** qui a avalisé les travaux à réaliser, a lancé l'appel d'offres auprès des entreprises, après avoir retenu un maître d'œuvre qui sera chargé d'apporter son aide technique pour ce choix, et ensuite, suivre et contrôler la réalisation des travaux. Ceux-ci devront être terminés **au plus tard fin mars 2017**, comprenant du terrassement, la construction de murs qui seront surélevés par une clôture grillagée, l'entrée du site depuis la route départementale 110, pour les véhicules et les personnes, ainsi qu'un accès sous forme de plan incliné pour les piétons permettant le passage direct entre le cimetière actuel et le nouveau cimetière qui offrira plus **de cinquante emplacements** pour des caveaux. Enfin, l'installation **d'un columbarium et le jardin du souvenir** pour accueillir les urnes cinéraires, clôtureront cette tranche de travaux.
- **Entretien des routes** : courant juillet, des travaux de goudronnage ont été réalisés sur la voie communale n° 1. D'autre part, depuis le mois de Juin, la commune s'est équipée d'un « *broyeur déportable* » adapté sur le tracteur Kubota nous per-

mettant ainsi de réaliser en régie le broyage de l'herbe sur les banquettes des voies communales, donnant **une meilleure sécurité** lors de croisement de véhicules.

REVISION DU P.L.U.

Comme annoncé dans notre bulletin d'informations du mois de janvier 2016, **LE Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)** de notre commune qui avait été approuvé en mai 2008, va entrer dans la phase de révision pour **mise en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de l'Ariège (S.C.O.T.)**. Ce S.C.O.T. qui s'étend de SAVERDUN à TARASCON et qui comprend les 5 communautés de communes a été approuvé au 15 mars 2015 et a le **statut de document d'urbanisme** ; désormais toutes les communes membres d'office du S.C.O.T. doivent mettre leur P.L.U. ou Carte Communale en compatibilité avec les recommandations préconisées par le S.C.O.T. en matière de : maîtrise du développement de l'habitat, la revitalisation des centre-bourg, accompagner le développement économique, soutenir les activités touristiques, préserver l'activité agricole et les espaces environnementaux. Pour la plupart des communes rurales, la diminution des zones classées constructibles fait partie

des prérogatives du S.C.O.T. **La population sera informée des différentes étapes de la révision**, et pourra noter sur des registres d'éventuelles remarques.

MUTUALISATION

Afin d'optimiser le plus efficacement possible les **matériels et le personnel**, les **communes D'ESCOSE et de MADIÈRE** ont décidé, d'une façon encore informelle, de mutualiser nos moyens respectifs, afin de permettre la réalisation de travaux en régie plus importants et donc de travailler avec une meilleure efficacité dans l'intérêt des deux collectivités. **Le bilan positif de cette démarche**, doit nous encourager à développer cette mutualisation en la formalisant et à continuer à réfléchir pour une collaboration encore plus importante et plus étroite, pour les années à venir.

HABITAT

Depuis le début de cette année, **7 permis de construire** ont été déposés **et 3 habitations** ont été vendues. Ces derniers mois, deux familles se sont installées dans leur nouvelle résidence, auxquelles nous souhaitons **la bienvenue à MADIÈRE : M. et Mme TERNY à Lestrade et M. et Mme LEPAPE à Gouzes**, en lieu et place de M. et Mme MAGLIOZZI. ■

VIE SOCIALE

Début septembre, rentrée scolaire **au R.P.I. du Terrefort** avec un **effectif global**, maternelle et primaire, **de 99 élèves**. Sous la direction et l'écoute de 4 enseignants, la répartition des élèves est la suivante : **sur le site de Bézac** une classe de G.S. et C.P. de 21 élèves avec Mme LOZE et à **l'école d'Escosse**, une classe de maternelles P.S. et M.S. de 28 élèves avec Mme KROUCH, une classe de CE1 et CE 2 avec Mme LASSALLE directrice, et une classe de CM1 et CM2 de 25 élèves avec M. PARIENTE.

Pour cette rentrée 2016, **MADIÈRE compte 13 élèves au R.P.I. du Terrefort, 1 élève à PAMIERS, 1 élève à Verniolle, et 1 élève au R.P.I. du Plantaurel, soit 16 élèves au total pour l'école publique.** Concernant les **sorties scolaires**, la classe de G.S. et C.P. s'est

rendue **au rucher de MARC** au mois de septembre, la classe de CE1 et CE2 a participé **au village des sciences** le jeudi 13 octobre, quant aux classes de maternelles et de CE1 et CE2, elles se déplaceront à **l'écomusée d'ALZEN le mardi 18 octobre**. Autre sortie, prévue le 24 novembre, pour les classes de CE1 et CE2 avec les CM1 et CM2 au **Centre d'Aigues-Vives** pour une initiation à la **sécurité routière**. Les ateliers périscolaires, jardinage et chant choral sont maintenus cette année. Les classes de l'école d'ESCOSE se rendront à la médiathèque une fois par mois afin d'emprunter des livres, mais aussi bénéficier d'animations autour de différents thèmes proposés par les bénévoles de la médiathèque. D'autres projets sont en cours d'élaboration.

MEDIATHEQUE

Nous rappelons que la médiathèque d'ESCOSE, située rue du Couloumié est à la disposition des citoyens du Terrefort et ouverte au public le **lundi de 15 h à 18 h, le mercredi de 15 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h.**

Expo « les épices », atelier senteurs (je découvre les épices). Le samedi 21 janvier de 10 h à 12 h

« Stop à la Pub »

Les personnes qui souhaitent ne plus recevoir de publicité sous forme de prospectus, peuvent s'adresser à la mairie pour avoir les éléments nécessaires et notamment l'autocollant « **STOP PUB** » à placer sur la boîte aux lettres. ■

INFOS PRATIQUES

Règlementation pour incinération des végétaux (rappel)

Désormais, c'est le **ministère de la Santé** et non plus le ministère de l'Environnement qui a la responsabilité de la gestion de **l'incinération des végétaux secs et verts** sur pieds ou issus de coupe et de tonte.

En résumé, le **brûlage des déchets verts des particuliers et des collectivités** à l'air libre est strictement interdit. Les textes rappellent que l'élimination des déchets verts peut et doit s'effectuer par des procédés respectueux de l'environnement et de la santé : **broyage sur place, apport en déchetterie ou valorisation directe.**

Le **calendrier des brûlages** et période d'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles (hors déchets vert) est le suivant :

- 1) **Interdiction totale de brûlage** du 1^{er} juillet au 15 septembre
- 2) Du 1^{er} janvier au 30 juin et du 16 septembre au 31 décembre, autorisé avec **déclaration préalable** en mairie pour les surfaces inférieures à 15 hectares.
- 3) Pour les surfaces supérieures à 15 hectares, **déclaration et soumis à autorisation.**

Merci de respecter ces prescriptions pour des raisons de sécurité et le bien être de tous

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Comme chaque année à l'approche de l'hiver, les services de la Préfecture nous demandent de rappeler aux citoyens, **les risques d'intoxication au monoxyde de carbone**, à l'intérieur des habitations **en période hivernale**, et qui provoque chaque année une centaine de décès. Ces intoxications sont le plus souvent liées à **un défaut de fonctionnement** sur un appareil de chauffage à combustible. Avant la réutilisation de ces appareils, faites intervenir un professionnel pour **faire vérifier et entretenir**, chauffe-eaux, chaudières, inserts, poêles et conduits de fumée ; il est également recommandé **d'aérer ou ventiler les pièces**, ne pas obstruer les grilles d'aération et conduits de fumée même en période de grand froid.

Opération tranquillité absences

Devant la **recrudescence de cambriolages** constatée depuis plusieurs années dans les habitations principales et secondaires surtout en période des mois de **novembre, décembre et janvier**, la préfecture nous invite à utiliser le dispositif « **opération tranquillité absence** ». Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de prendre contact avec la **Gendarmerie Nationale de Pamiers** pour les informer des dates correspondantes aux périodes d'absence de son domicile. La Gendarmerie Nationale passera ensuite régulièrement à votre domicile afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion, afin de limiter ces méfaits qui concerne principalement le vol de bijoux et de numéraire.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les adolescents, garçons et filles, doivent se faire recenser obligatoirement dès l'âge de 16 ans en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité, et de préférence dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire. **Un document officiel** leur sera délivré à cet effet, attestant du recensement, et nécessaire ensuite pour se présenter à certains examens

Amélioration de l'habitat et conseil gratuit

Nous vous rappelons que le service « **habitat logement** » de la Communauté de Communes renseigne gratuitement les administrés qui souhaitent connaître les possibilités pour l'obtention de subventions, et les accompagne dans la constitution du dossier. Dans tous les cas et pour tous renseignements, il convient de s'adresser, **avant le début des travaux**, à la Communauté de communes, 5 rue de la maternité à Pamiers en prenant rendez-vous au 05 34 01 21 73. Vous pouvez également bénéficier d'informations concernant l'obtention de subventions complémentaires proposées par **l'ANAH, le Conseil Régional** et autres. Les principales aides de la communauté de communes dont peuvent bénéficier les propriétaires de logement concernent :

- 1) **Opération façade** : pour les propriétés situés dans le secteur du village, qui

souhaitent rénover leurs façades

- 2) **Opération solaire** : pour l'installation d'un système d'eau chaude sanitaire
- 3) **Opération récupérateur d'eau de pluie** pour l'achat et l'installation des matériels nécessaires à la récupération et l'utilisation de l'eau pluviale.
- 4) **Amélioration des logements locatifs ainsi que les résidences principales**, suivant des critères très précis, par rapport aux différents types de travaux envisagés.

D'autre part, le **Conseil d'architecture, Urbanisme et de l'Environnement** (C.A.U.E. de l'Ariège) donne gratuitement des conseils aux personnes qui désirent construire, ou réhabiliter une maison ; pour bénéficier de conseils gratuits auprès d'un architecte agréé, prenez rendez-vous au 05 34 09 78 30.

Site internet

Le **site internet de la commune www.madiere.fr** a reçu pour le 2^{ème} trimestre 2016, 242 visites qui ont consulté 653 pages parmi lesquelles « *mini-golf* » « *photos d'hier et aujourd'hui* » et « *activités économiques* »

Rappel de quelques coordonnées téléphoniques

VEOLIA eau 05 61 67 19 65 :

uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie

SMECTOM 05 61 68 02 02

N'hésitez pas à contacter le SMECTOM DU PLATAUREL pour le ramassage des encombrants et des déchets verts dont les trois premiers enlèvements (par an) sont gratuits.

Gendarmerie Nationale de Pamiers :

05 34 01 20 70 et le 17 ou le 112 en cas d'urgence.

Le Maire :

Personnel : 05 61 67 12 93

Portable : 06 67 19 89 96

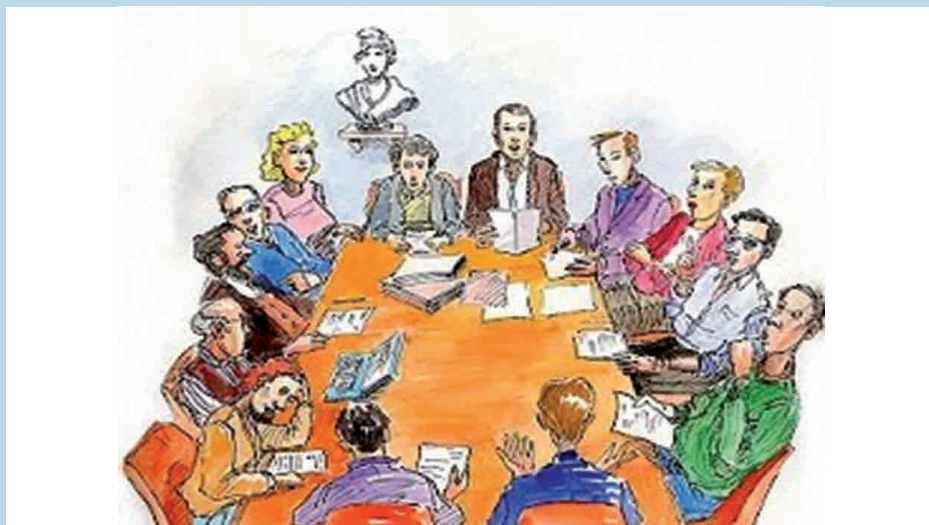
Mairie : 05 61 67 14 50

Site internet : www.madiere.fr ■

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Au 1er janvier 2017, la nouvelle communauté de communes créée suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Pamiers et de la Communauté de Communes du Canton de Saverdun prendra réellement et officiellement effet. Comme déjà annoncé, elle sera riche de 35 communes, représentant près de 40 000 habitants. Depuis quelques mois, plusieurs groupes de travail composés de conseillers communautaires des deux communautés de communes travaillent à la future organisation de la nouvelle structure. Seul, le futur conseil communautaire qui sera composé de 70 membres sera habilité à prendre d'une manière officielle les décisions engageant la nouvelle communauté à compter de Janvier 2017. Actuellement, seules 4 délibérations ont été prises à la demande de Mme la Préfète qui doit entériner la future communauté de communes au journal officiel avant le 31 octobre.

1) La 1^{ère} délibération concerne le périmètre de la future structure composée de 35 communes déjà membres des



deux communautés.
 2) Après le vote des conseillers municipaux des 35 communes membres, c'est le nom de « Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées » qui est largement en tête des cinq propositions et qui a été retenu.
 3) Le siège social officiel de la nouvelle communauté de commune a été fixé au 5 rue de la Maternité à PAMIERS, qui est

le siège social actuel de la Communauté de Pamiers.
 4) Enfin la 4^{ème} délibération concerne le projet de statuts consolidés qui regroupe les statuts actuels des 2 Communautés de Communes ; les statuts définitifs de la nouvelle structure ne pourront être validés qu'après le 1er janvier 2017 avec le nouveau conseil communautaire. ■

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

• LE 08 Juillet 2016 : Lina BOULAMJOU pour le plus grand bonheur de ses parents KHALID et GARANCE et de sa sœur Enora.

MARIAGES :

quatre unions pour juillet 2016

• Le 9 juillet : Pauline ALLARD et Sylvain

BREULAUD de la Redoute

- Le 16 juillet : Céline PORTES et Antoine RIQUELME du village
- Le 16 juillet : Laetitia TRILLO et Céline MARFAING du village
- Le 30 juillet : Charline BONNY et Joan MAZIER de Roubi

Les quatre mariages se sont déroulés sous un soleil radieux, dans une très

belle ambiance remplie de belles et tendres émotions. Nous souhaitons aux quatre couples beaucoup de bonheur.

DECES :

• Le 3 octobre : décès de Marcel SOULA de Plaisance, à l'âge de 79 ans. ■



ASSOCIATIONS

• Soirée « Contes » : avec Olivier DE ROBERT le vendredi 4 Novembre 20h30 à la Salle Polyvalente. Entrée 6 euros, gratuit pour les moins de 6 ans.

• Assemblée générale de l'association « Bien Vivre à Madière » : le vendredi 18 novembre à 20 h à la salle des fêtes du village.

• Réveillon de la St Sylvestre ■